

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15/09/2022

AFFICHEE LE :

15/09/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 25

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

28 septembre 2022

L’an deux mil vingt deux, le 21 septembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON

ABSENTS : Josiane MALLET, Mickaël MARIE, Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Annick LECHANGEUR, Chantal HENRY, Corinne RAYMONDE

PROCURATIONS : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Laurence FILOCHE-GARNIER à Bertrand HAVARD, Corinne RAYMONDE à Didier FLAUST,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

REVALORISATION DES TAUX DE VACATIONS HORAIRES

DELIBERATION N° **DELIB-2022-083**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

La collectivité a recours, de façon occasionnelle, à des agents vacataires engagés pour des actes déterminés, dans différents secteurs. Ces agents vacataires réalisent des tâches précises, correspondant à un besoin ponctuel, et dont la rémunération est liée à la mission confiée.

Par délibération n°81/2018 du 14 novembre 2018 portant diverses dispositions relatives au personnel, le Conseil municipal a déterminé le taux de rémunération horaire de chaque type de vacation pouvant être rémunéré au sein de la collectivité.

Il convient aujourd'hui d'augmenter ces taux afin de respecter le SMIC horaire d'une part, et de procéder à une revalorisation des taux de vacations pratiqués, qui n'ont pas évolué depuis plusieurs années (10 % d'augmentation en matière de vacations périscolaires, logistiques, distribution ou accompagnement psychologique, notamment).

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°81/2018 du 14 novembre 2018 portant diverses dispositions relatives au personnel,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE MODIFIER** la délibération n°81/2018 du 14 novembre 2018 portant diverses dispositions relatives au personnel ;
- **D'APPROUVER** la grille de paiement des vacataires intervenant pour le compte de la Ville telle que modifiée en annexe ;
- **DE DIRE QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes portant exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	25	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

ANNEXE RELATIVE AU RECOURS AUX VACATAIRES AU SEIN DE

DOMAINE D'INTERVENTION	REMUNERATION HORAIRE BRUTE
COMMUNICATION	12 €
LOGISTIQUE	12 €
SURVEILLANCE PERISCOLAIRE, ASSISTANCE DE VIE SCOLAIRE	12 €
SERVICE FETES ET CEREMONIES	12 €
BIBLIOTHEQUE	12 €
AIDE AUX DEVOIRS	12 €
ASSISTANCE SOCIALE DU PERSONNEL	17 €
INFIRMERIE	20 €
ANIMATION PERI-EDUCATIVE	20 €
PSYCHOLOGIE	
Niveau 1 – intervention de base	33 €
Niveau 2 – intervention requérant une forte expertise, avec complexité de la prise en charge	55 €
MEDECINE	58 €